

était accepté à la Chambre des communes, mais rejeté au Sénat. Par la suite, dans presque toutes les provinces, les coopératives obtinrent un statut provincial.

Ces obstacles firent comprendre aux coopérateurs qu'il leur fallait agir ensemble. Un petit groupe de chefs se réunit donc à Hamilton, le 6 mars 1909, pour fonder l'Union des coopératives du Canada qui devait devenir un organisme de coordination et d'éducation.

Progrès

Le mouvement coopératif au Canada connut une expansion accélérée au cours des quinze premières années du siècle. En plus des sociétés coopératives de silos à grains, on mit sur pied de nombreuses petites coopératives de vente et d'achat. Malheureusement, plusieurs d'entre elles ne purent faire face aux brusques fluctuations des prix qui surgirent entre 1916 et 1924, et elles disparurent.

Entre temps, les agriculteurs de l'Ouest, ayant mis au point une méthode coopérative touchant les élévateurs à grains et les crémeries, s'intéressèrent au principe d'un syndicat qui leur permettrait de toucher chaque année un prix moyen pour leurs produits, plutôt que le prix courant au moment de la livraison. Cette formule souriait particulièrement aux cultivateurs de céréales, lesquelles sont ordinairement livrées en automne alors que les prix sont souvent au plus bas. Dès 1925, les agriculteurs avaient organisé trois grands syndicats qui recueillaient près de la moitié des grains mis en marché dans les provinces des Prairies. D'autres syndicats, établis au cours des années vingt, adoptèrent la formule suivie par les coopératives des producteurs de grains.

La crise de 1929 créa bien des difficultés aux coopératives de vente et d'achat. Les prix des produits agricoles baissa pendant trois années consécutives, pour enfin se stabiliser à un niveau très bas. Un grand nombre de petites coopératives disparurent et les plus fortes se virent en danger. La *Saskatchewan Co-operative Creameries Ltd.*, par exemple, fit faillite, mais fut ensuite remise sur pied. Au moment de la livraison, les coopératives payèrent des prix que l'on estimait devoir être beaucoup plus bas que le prix final. Les prix de la récolte de 1929-1930 baissèrent avec une telle rapidité que les paiements initiaux se sont trouvés beaucoup plus élevés que les prix obtenus lors de la vente des grains. Les trois syndicats de grains purent survivre à la crise grâce aux prêts garantis par le gouvernement.

Il était alors évident que même les grandes coopératives syndicales ne réussiraient pas à stabiliser le prix des grains canadiens. La Commission canadienne du blé, qui dirige les syndicats de vente de blé des provinces des Prairies, a alors été établie pour aider à cette stabilisation. Les coopératives de grains de l'Ouest, à titre de mandataires de la Commission canadienne du blé, recueillent et entreposent plus de la moitié des grains récoltés dans les Prairies.

En dépit des reculs que causa la crise économique, les agriculteurs continuèrent à appuyer les coopératives et la puissance de base du mouvement demeura intacte. Au début des années trente, on constata un regain d'intérêt pour l'achat coopératif des produits. Les coopératives de vente de grains et, en particulier, le Syndicat du blé de la Saskatchewan aidèrent les agriculteurs à mettre sur pied d'autres coopératives. Le prix des produits agricoles ayant baissé, il fallait absolument épargner sur l'achat de l'équipement aratoire.

6113130